



**Informations sur la
Commission Administrative
Paritaire Académique des
agrégés** du 30/03/2007,
par Claire Bornais, commissaire
paritaire pour le SNESup- FSU:

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés

Vous pourrez retrouver ce compte-rendu et ceux des années précédentes, ainsi que d'autres informations sur l'avancement de carrière sur le site académique du snesup, à l'adresse

http://www.univ-lille1.fr/snesup59-62/index.htm?/snesup59-62/PRAG_PRCE/

Le nouveau recteur, Bernard Dubreuil, a présidé cette CAPA. Des déclarations liminaires ont été faites. Celle faite par une élue du SNES au nom de la FSU étant assez proche de la déclaration de l'année précédente, elle n'est pas reproduite dans ce compte-rendu (Voir sur le site académique le CR de 2006). Toutes ont demandé qu'un barème soit établi, afin que la prise en compte des critères de sélection des dossiers soit claire et ne diffère pas d'une académie à une autre, et d'une discipline à une autre dans une même académie.

Je suis **intervenue au nom du SNESup** pour préciser l'intervention de la FSU en ce qui concerne le **traitement des candidatures des PRCE**. Après avoir souligné un progrès dans les documents consultables par les commissaires paritaires, en raison de la présence des rapports de présidents adjoints aux dossiers qui en ont fait l'objet, j'ai fait remarquer qu'un constat de diversité des pratiques entre les universités s'impose. En résumant et sans citer les universités précisément, j'ai pointé les disparités suivantes:

- UVHC: les candidats sont apparemment interclassés, certains ont un rapport de la présidente précisant leur classement (jusqu'au rang 4).
- Lille2, pas de rapport, mais une note manuscrite du président sur la fiche officielle de certains dossiers, et parfois annotation de rang (1ere ex-aequo, avec qui? va savoir...), apparemment relatif à la discipline. Sur les dossiers de collègues de l'IUT C, seul figure un avis du directeur de l'IUT
- Lille1, rien du tout dans les dossiers, à part sur la fiche l'avis (porté par le CA-CEVU restreint), y compris sur les dossiers de l'IUT A (mais à ma connaissance, puisque j'ai fait partie d'une commission d'harmonisation à ce

sujet, un courrier global est envoyé par le président, récapitulant les avis, et mentionnant les quelques dossiers "particulièrement soutenus": il ne figure pas dans les documents pour commissaires paritaires)

- Lille3: j'ai trouvé un rapport en farfouillant dans les dossiers, mais pas de classement. En ce qui concerne l'IUT B, le président de Lille3 signe aussi la fiche d'avis sur laquelle il porte son avis, après? (ou avec?) le directeur de l'IUT, les avis étant cependant généralement différents...
- ULCO: deux rapports trouvés, à ma connaissance pour les seuls dossiers appuyés, l'administration de l'université semble avoir enfin compris quelque chose suite à mes remarques au secrétaire de section SNESup de l'ULCO, que ce dernier a retransmises en commission d'harmonisation.
- IUFM: le directeur fait quelques rapports, mais il ne donne pas de rang de classement.
- Artois: si mes informations sont exactes, le classement par l'université des candidatures est établi par discipline, et certains dossiers sont "particulièrement soutenus".

J'ai donc demandé que figurent dans les documents consultables par les commissaires paritaires les propositions émises par les universités, et que soit envoyée à toutes les universités une circulaire précisant clairement les modalités à respecter pour faire connaître l'avis du président sur les candidatures.

Le recteur, Bernard Dubreuil, a répondu aux déclarations préalables des organisations. Il a souligné sa volonté de continuité dans les propositions académiques (NDLR: on ne pourra vérifier la sincérité de cette déclaration que s'il reste plus d'un an... les trois recteurs précédents n'étant pas restés plus longtemps que ça dans le poste!). Il a toutefois précisé que l'effet de mémoire ne devait pas verrouiller complètement le tableau, car des découvertes de dossiers exceptionnels peuvent intervenir d'une année sur l'autre, et souligné la difficulté de trouver "un équilibre entre stabilité et dynamique"...

En ce qui concerne les dossiers du sup, il a répondu qu'une circulaire était envoyée, mais il a reconnu qu'il fallait encore travailler sur l'harmonisation des pratiques, et a annoncé qu'il rencontrerait les présidents à cet effet.

Lors de l'étude discipline par discipline, j'ai reposé la question sur **la nécessité, ou non, de prendre contact avec l'IPR**. (l'inspecteur de philo justifiant année après année la non-proposition des dossiers des collègues du sup par la mention "n'a pas sollicité d'entretien"). Il m'a été répondu clairement cette

année que c'était **effectivement nécessaire, pas seulement en philo...**

Un changement à noter cette année par rapport aux années précédentes: il a été **possible de faire inscrire** dans les propositions académiques des collègues dont le dossier n'avait pas été proposé par l'administration. Fin politique, le recteur avait fait raccourcir la liste des propositions soumises aux commissaires paritaires: 83 propositions contre 93 à 95 les années précédentes. Les propositions en russe ayant été enlevées puisque les élus SNES ont fait remarquer qu'aucune nomination ne sera prononcée dans cette discipline pour 2007, il n'en restait plus que 81. **Les élus FSU ont été les seuls à faire des propositions**, soulignons-le, et ils ont obtenu **l'inscription de 7 collègues** sur la liste, dont **une pour le sup** (en anglais).

Au final, il y a donc 88 propositions académiques (contre plus de 90 l'an dernier...).

Quelques éléments chiffrés:

- 370** postes (382 en 2006, 398 en 2005) à pourvoir au niveau national. Le nombre de postes à pourvoir par liste d'aptitude a baissé de 50% par rapport à 1998, en raison des baisses de postes au concours, car la règle le déterminant n'a pas changé (soit 1 pour 7 titularisations par concours de l'année précédente). Le nombre de candidats n'ayant pas diminué en proportion, il est plus difficile actuellement de faire reconnaître son dossier à sa juste valeur. (Quand les syndicats appellent à manifester contre les suppressions de poste et pour l'augmentation des postes au concours, cela concerne aussi ceux qui en ont déjà un...)
- Pour l'académie, il y avait **516** candidatures (643 en 2006, 730 en 2005, 895 en 2004), dont **118** (119 en 2006, 118 en 2005) de certifiés du supérieur, soit environ 22,9% (18,5% en 2006, 17,6% en 2005). L'administration proposait 83 noms, dont **14** pour le sup, soit environ 16,9%. Après la CAPA, des inscriptions ayant été faites en cours de séance, on en arrive à 87 proposés, dont **15** pour le sup, soit environ 17,2%
- Statistiques sexuées: il y avait **291** candidats, dont **78** du sup, et **225 candidates** dont **40** du sup. Sur les 87 collègues proposés par l'académie, **44** sont des hommes, et **43** des femmes, mais si l'on regarde d'un peu plus près les proportions pour les certifiés du supérieur, on est là à **11 hommes pour 4 femmes...** Affaire à suivre de près pour les années futures! Il semble difficile à croire que les certifiées du sup s'investissent nettement moins que les certifiés... En attendant, il n'est pas non plus possible de "désinscrire" des

collègues masculins avec un excellent dossier, pour les remplacer par des dames, même si leur dossier est tout aussi excellent.

- Ci après, un petit récapitulatif en chiffres par discipline des propositions de 2007, ainsi que de celles de 2006 et des résultats de 2006. Pour un aperçu sur plusieurs années, consultez SVP l'historique des propositions académiques par discipline depuis 2004 sur le site du SNESup académique (et celui du nombre de proposés par établissement du supérieur de l'académie. qui n'est pas tout à fait complet pour le nombre de candidatures par établissement en 2004, 2005, 2006 car à l'époque je n'avais que des documents papiers, rendant les stats particulièrement fastidieuses à faire!).

année	2006								2007						
	nb de candidats/ discipline	n tot cand	dont sup	n prop acad	dont sup	rang prop sup	n prom	rang prom	dont sup	rg prom sup	n tot cand	dont sup	n prop acad	dont sup	rang prop sup
philo	8	2	2	0		0			0		8	2	2	0	
lettres CI	21	0	7	0		0			0		22	1	6	0	
lettres Mod allemand	55	15	8	1	5	2	1,2		0		47	14	7	1	5
anglais	26	4	4	1	4	1	1		0		22	6	3	1	1
espagnol	51	22	7	2	2,5	1	4		0		48	25	8	3	2,4;8
russe	8	0	2	0		0			0		6	1	2	0	
italien	2	0	2	0		0			0		2	0	0	0	
hist-geo	3	0	0	0							2	1	1	0	
sc.sociales	54	3	6	0		3			0		48	2	7	1	4
maths	14	6	3	1	1	1	1		1		11	6	2	0	
sc.phys	84	10	10	1	6	5	1,2;3;5;7		0		64	10	9	2	7;8
SVT	34	4	7	1	1	4	1,2;3;4		1		33	4	7	0	
musique	30	0	6	0		1	1		0		18	0	5		
arts-arts plast	13	3	3	0		0			0		9	3	2	0	
eps	16	1	3	0		0			0		15	1	3	0	
genie civil	57	19	12	4	2,5;8;11	2			0		53	21	10	4	1;5;7;9
meca	4	1	1	1	1	0			0		7	2	1	1	1
genie meca	16	1	1	0		1	1		0		16	1	2		
genie elec	41	6	4	1	3	0			0		15	4	4	1	2
bioch-genbiol	25	0	3	0		0			0		18	0	2		
eco-gestion	4	1	1	0		0			0		2	0	1		
	64	20	3	1	2	0			0		50	14	3	1	2
totaux	630	118	95	14		21			2		516	118	87	15	
% sup/total		0,19		0,15					0,1			0,23		0,17	